



Aurignac, le 25 février 2013

Objet : Convocation du Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **lundi 04 mars prochain, à 20 h 30.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Décision relative à la modification des rythmes scolaires (présentation par Arnaud Brana),
- Compte administratif 2012 (délibération),
- Orientations budgétaires,
- Contrats de prêts (délibération),
- Modification tarif ALSH (délibération),
- Service minimum,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 MARS 2013

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais Jean-Luc Bourgois
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Faure
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac Jean-Pierre Vallière Jean-Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès Christian Bruno (délégué suppléant remplaçant Thierry Vigneaux)
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve- Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Monique Rey Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc
<u>Montoulieu Saint-Bernard :</u>	Camille Sors

Annie Mallet (déléguée suppléante remplaçant Jean-Pierre Jacquemart).

Peyrissas : Pas de délégué

Peyrouzet : Philippe Lagrange
Michel Signu

Saint-André : Jean de Galard
Eliane Raulet

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader
Nicolas Suspène

Samouillan : Michel Chrétien
Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Esparron : André Massarin

Peyrissas : Marilyne Vinsonneau

Etaient absents :

Aulon : Georges Brangé

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Bernard Dreher
Nicole Samouillan

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Latoue : Serge Labeda
Christian Saux

Montoulieu : Jean-Pierre Jacquemart

Peyrissas : Didier Fréchou

Présents : 41
Excusés : 3
Absents : 10

TOTAL : 54

Nicolas Suspène est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'AG du 15 janvier est adopté avec les modifications demandées par Madame Rey, à savoir que les pages 24 et 25 de l'enquête publique soient annexées au PV.

Monsieur le Président demande à ce que soient rajoutées 6 délibérations à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédit (logiciel voirie) ;
- Frais de déplacement de Monsieur Jean-Michel Losego, vice-président délégué ;
- Subvention de 600 € à l'ACVA pour la pose de la 1^{ère} pierre du musée ;
- Assujettissement de la CCCA à la TVA ;
- Branchement SDEHG pour le musée ;
- Titularisation de Stéphane Linon.

I. Décision relative à la modification des rythmes scolaires :

Présentation par Jean-Michel Losego :

L'Assemblée devra aujourd'hui décider si la CCCA initie la réforme dès la rentrée scolaire 2013 ou si elle demande une dérogation pour n'appliquer la loi qu'à compter de 2014.

Monsieur Losego rappelle le contenu du projet de loi : actuellement les élèves de maternelle et de primaire disposent de 144 jours d'école (contre 187 en moyenne dans les autres pays de l'union européenne). La pause méridienne mériterait d'être rallongée. Le projet de loi prévoit également un important investissement en moyens humains (création de 60 000 postes supplémentaires) ainsi qu'une réflexion sur l'accueil des moins de 3 ans.

Présentation par Arnaud Brana :

La réforme des rythmes scolaires est encadrée par des règles strictes avec 9 demies journées obligatoires et des journées scolaires maximales de 5 h 30.

La réflexion actuelle porte sur la réorganisation des mercredis matin.

Concrètement, sans demande de dérogation, la réforme est applicable dès 2013. Un consensus est nécessaire entre le conseil d'école et la mairie.

L'application de la loi dès 2013 donne droit à deux dotations :

- 50 € par enfant scolarisé (dotation d'amorçage) ;
- 40 € par enfant au titre de la DSR cible qui ne concerne que les enfants scolarisés à Aurignac (187 enfants).

Cela ferait un total de 28 480 € pour l'année 2013 (420 enfants sur le territoire sur l'année scolaire 2012/2013).

En 2014, la DSR cible sera de 45 € par enfant.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'ALAE sur Terrebasse, Francon, Lieoux et Saint-Marcet. Par conséquent, un accueil ALAE à partir de 15 h 45 s'avèrerait problématique. La pause méridienne devient, dès lors, privilégiée.

La réforme des rythmes scolaires permet de relever les taux d'encadrement (1 encadrant pour 14 enfants en primaire au lieu de 1 pour 10 et 1 pour 18 en maternelle au lieu de 1 pour 14).

La prise en charge entre midi et deux nécessitera 5 agents supplémentaires.

Coût 2013 :

- Dépenses : 22 000 €

- Recettes : 28 480 €, soit une plus-value de 6 480 €

Coût 2014 :

- Dépenses : 22 000 €

- Recettes : 8 415 €, soit une moins-value de 13 585 €

Coût pour la collectivité sur 2 ans : 7 105 €

La démarche se concentre sur un projet éducatif territorial qui rassemble toutes les synergies autour de l'enfant.

Monsieur Soula se demande si l'on ne pourrait pas fonctionner à effectif constant (sans embauche supplémentaire) au vu de la baisse du taux d'encadrement.

Monsieur Losego lui répond que, là où les structures existent (ALAE), cela peut être possible. Le problème se pose par contre là où ces structures n'existent pas.

Monsieur Dignat fait remarquer que, dans les écoles où il n'y a pas d'ALAE, il y a tout de même du personnel qui surveille les enfants pendant la pause méridienne. Ces mêmes personnes pourraient assurer les $\frac{3}{4}$ d'heure de prise en charge supplémentaires.

Il ajoute que le ministre Vincent Peillon dit et répète lui-même que le coût du périscolaire peut varier de 1 à 10. Qu'en est-il pour la CCCA ?

Monsieur Brana lui répond que l'organisation sur la pause méridienne sera la moins onéreuse. Il est clair que si les $\frac{3}{4}$ d'heures se font à compter de 15 h 45, on se rapprochera davantage du 10 que du 1.

Madame Labat demande si les parents ont été consultés. Peu de parents pourront venir chercher leurs enfants à 15 h 45.

Monsieur Brana lui répond que c'est pour cela qu'il semble plus pertinent d'assurer ce temps sur la pause méridienne.

Monsieur Thomas Faure ne comprend pas pourquoi un temps sur la pause méridienne coûterait moins cher qu'un temps le soir.

Monsieur Brana explique que le pic du nombre d'enfants se situe durant la pause méridienne et que, par conséquent, c'est entre midi et deux qu'il y a déjà le plus d'agents mobilisés.

Monsieur Discors prend la parole. Il rappelle qu'il s'est déjà exprimé contre cette réforme et son application en 2013 car il ne croit pas aux projets territoriaux. Mais ce qui est important à ses yeux, c'est que le coût de la réforme pour la collectivité avait été chiffré entre 50 000 € et 100 000 € et que ce coût est chiffré aujourd'hui à 22 000 €

Monsieur Lagrange pense que l'aménagement de ces $\frac{3}{4}$ d'heures pendant la pause méridienne rejoint l'intérêt des enfants.

Madame Rey note que les choses ont déjà changées en l'espace de quinze jours. Elle entend de nombreuses difficultés sur cette réforme au niveau national et au vu des élections municipales de 2014, les choses risquent d'évoluer encore. C'est la raison pour laquelle elle trouverait plus prudent d'attendre 2014.

Monsieur Lagrange est persuadé que cette réforme est centrée sur les enfants et qu'elle sera bénéfique.

Monsieur Soula demande si l'on n'a pas une marge de manœuvre par rapport aux effectifs actuels.

Monsieur Brana lui répond qu'il y a un travail sur les contrats déjà existants.

Monsieur Dignat fait remarquer qu'avant la réforme, le coût des ALAE avait été estimé à 460 000 € en année pleine.

Monsieur Chrétien rappelle que la compétence ALAE a été prise en septembre 2012 par la CCCA et qu'un travail conséquent a été mis en œuvre. Dès lors, il semble que la mise en place de la réforme à la rentrée 2013 s'inscrive dans la suite logique de cette démarche.

Monsieur Losego ajoute que le report de l'application en 2014 entraînerait une deuxième modification et qu'il est plus cohérent d'amorcer le changement en une seule fois.

Monsieur Boube indique que l'intention de réformer le temps scolaire est bonne en soi et que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire quelque chose !

Mais la méthode ne l'est pas ! Et cette proposition ne s'attaque pas pour moi au problème de fond !

Alain REFALLO (*instituteur de COLOMIERS, connu pour avoir désobéi à la réforme Darcos*) interrogé hier soir sur le plateau de FR à propos de cette réforme a dit : « *ce qui pose problème, c'est le diable qui se niche dans les détails !* »

1) Il est indispensable et attendu de redonner des heures d'enseignement à l'école primaire. Mais ce décret ne répond pas à cela puisque le nombre d'heures d'enseignement est toujours de 24H par semaine en 9 demi-journées au lieu de 8. Ce qui augmente c'est uniquement le « péri scolaire ».

Le ministre prétend que la réforme des rythmes scolaires a pour but d'installer une journée d'enseignement allégé : demi-heure ou $\frac{3}{4}$ d'heure par jour mais cela ne change rien à la longueur de la journée de l'enfant passée à l'école.

Est ce les 6h de classe qui fatigue l'élève ou des les amplitudes (temps passé dans l'école en qualité d'ELEVE ou d'ENFANT quand les parents ne peuvent pas s'organiser) de 7h30 le matin à 19H le soir ?

Or la lutte contre l'échec scolaire, si cruciale aujourd'hui, ne sera efficace que si elle s'opère dans le temps scolaire

2) Ce décret et les propositions engagent un nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales .L'Etat se dessaisit de ses obligations et demande aux communes d'assurer le péri scolaire, voir aussi les associations. Ce qui laisse présager une « école à la carte », des inégalités entre territoires en termes de volume et de qualité d'enseignement.

Or l'école républicaine doit rester l'institution qui à la fonction sociale de transmettre des savoirs universels et à égalité sur tout le territoire national

3) Enfin la concertation avec tous les acteurs concernés : enseignants, parents, collectivités, n'est pas suffisante. Il n'accepte pas non plus le principe de la « carotte financière » que certains maires demandent d'ailleurs à voir pérenniser.

Monsieur Sors demande combien d'agents seront concernés par cette réforme ?

Monsieur Brana lui répond que 27 agents travailleront. Il s'agira de revoir les plannings de fonctionnement mais on ne rajoutera pas systématiquement $\frac{3}{4}$ d'heures supplémentaires à tous les agents.

Monsieur Lagrange est d'avis que des inégalités existent entre les enfants et que l'école ne doit pas les renforcer, au contraire. La prise en charge des enfants dans le cadre périscolaire contribue à diminuer les inégalités.

Monsieur Viguié se demande s'il ne serait pas opportun de demander, en amont de toute décision, l'avis des enseignants.

Monsieur le Président lui répond que cela a été fait et que la plupart sont d'accord pour une mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2013.

Monsieur Dignat confirme que les enseignants sont majoritairement favorables, de même que les élus. Les parents d'élèves, eux, le sont moins. Il fait remarquer que, pour Terrebasse, Francon, Lieoux et Saint-Marcet, la pause méridienne n'est pas prise en charge.

Monsieur le Président lui répond que cela est normal puisque ces écoles n'ont pas d'ALAE le matin ni le soir.

Monsieur de Galard fait remarquer que si le rythme change, le nombre d'heures efficaces d'enseignement reste le même.

La commune de Saint-André a pris l'avis des enseignants, de l'association des parents d'élèves ainsi que du personnel. Concernant ce dernier, il s'avère que certains agents ont des compétences, d'autres pas et se demande si ceux qui n'ont pas les compétences requises pourront tout de même travailler dans le cadre des $\frac{3}{4}$ d'heures imposés par la loi afin de minimiser les coûts.

Monsieur le Président souhaite que les maires qui ont des écoles puissent s'exprimer chacun à leur tour et dire clairement s'ils souhaitent appliquer la loi en 2013 ou demander un report en 2014.

Monsieur Fitte prend la parole : il a fait un sondage auprès des parents d'élèves qui s'est révélé défavorable. L'instituteur n'est pas plus enthousiaste. Il se demande si

les personnes qui feront ces $\frac{3}{4}$ d'heures supplémentaires auront vraiment la capacité de les faire. La CAF risque d'avoir un œil plus strict sur cette période.

Il aurait souhaité que l'on associe à cette réforme des rythmes scolaires la redéfinition des missions de l'école maternelle, du socle commun. Il faut laisser de côté l'aspect financier pour se recentrer sur l'intérêt de l'enfant. En conclusion, il partira, s'il le faut, en 2013 mais préférerait attendre 2014.

Monsieur Discors, en tant que maire, se prononce pour le report de la réforme en 2014. Il se conformera toutefois à la décision de la CCCA qui finance.

Monsieur Dignat est d'avis que si cette réforme va dans l'intérêt de l'enfant et qu'elle est validée par l'ensemble des enseignants, alors il faut la mettre en place au plus tôt. Il se prononce donc pour 2013.

Monsieur Losego se prononce également pour une application de la réforme en 2013 mais il souligne qu'il se conformera à la décision finale.

Monsieur de Galard indique que la commune de Saint-André a délibéré pour une instauration de la réforme à la rentrée 2013. Toutefois, l'association des parents d'élèves a demandé une rencontre vendredi.

Monsieur Féraut annonce qu'il est favorable à un démarrage en 2013.

Monsieur le Président annonce qu'Alan souhaite un démarrage en 2013. Concernant Francon, le maire a fait savoir qu'il n'était pas favorable à la réforme ni à son application en 2013 mais qu'il se conformerait à l'avis de l'Assemblée.

Il est procédé au vote :

Pour l'application de la réforme à la rentrée 2013 :	28
Pour le report en 2014 :	11
Abstentions :	2

L'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 est adoptée.

Monsieur Soula prend la parole et souhaite que l'on aborde la question du financement. Aurignac doit payer 23 000 € pour 4 mois, soit 69 000 € pour une année. Au final, cela coûterait entre 50 000 € et 55 000 € à la commune d'Aurignac, soit 20 000 € de plus qu'aujourd'hui.

Il entend l'explication donnée relative à l'augmentation du personnel, aux nécessaires mises aux normes. Toutefois, on a également expliqué que la mutualisation allait générer des économies. Or, pour Aurignac, c'est l'inverse qui se passe.

Monsieur Losego assure que le delta ne dépasse pas 10 000 €. Le transfert de compétence à la CCCA s'est traduit par une remise à niveau du service sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Féraut ajoute qu'il a également été procédé à une nécessaire remise à niveau des salaires du personnel.

Monsieur Discors fait remarquer que Cassagnabère a également déboursé 6 000 € de plus.

Monsieur Losego ajoute qu'avant le transfert de compétence à la CCCA, il avait été décidé à Aurignac de mettre en place dès la rentrée 2012 la séparation des sites d'accueil entre le primaire et la maternelle.

Monsieur Dignat constate que l'on va doubler les dépenses au niveau des ALAE. Or, en ayant assisté à une formation de l'ATD, il retient que cette dernière préconise la mutualisation à condition, soit qu'elle entraîne une économie, soit qu'elle permette d'améliorer un service.

Monsieur Soula s'interroge, quant à lui, sur la réelle possibilité de chiffrer le coût final.

[Monsieur Thomas Faure quitte la salle à 22 h 45].

II. Compte administratif 2012 :



Monsieur le Président fait lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement.
Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 619 096,48** € pour un prévisionnel de 2 868 595,00 €.
Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **2 543 054,39** € pour un prévisionnel de 2 868 595 ,00 €.

Monsieur Viguié constate un écart important sur la CVAE (83 870 € de prévu pour 39 096 € de réalisé) et en demande l'explication.

Monsieur le Président lui répond que les services fiscaux n'ont pas tout intégré.

Monsieur Lajous se demande pourquoi on perçoit moins de taxe de séjour alors qu'on a dit qu'il y avait eu beaucoup de touristes.

Pour Monsieur le Président, la réponse est simple : les personnes qui doivent cette taxe ne la paient pas tous à la CCCA.

Monsieur Sors explique que la taxe est perçue sur les nuitées. Il n'y donc pas forcément de rapport entre la taxe de séjour et le nombre de touristes.

Monsieur le Président fait lecture des dépenses et des recettes d'investissement.
Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 282 291,16 € pour un prévisionnel de 3 534 965 €.
Le total des recettes d'investissement s'élève à 959 799,27 € pour un prévisionnel de 4 279 697 €.

Le résultat global à la clôture est de - 396 033,98 €.

Monsieur le Président fait remarquer que le gros déséquilibre des recettes d'investissement vient du fait que l'on n'a pas intégré les recettes qui seront perçues en 2013.

Monsieur Boube entend cet argument mais reste prudent quant aux subventions, notamment au niveau du Département.

La règle pour le pool routier est désormais de régler 30% de la subvention et le reste une fois seulement que les travaux sont réalisés. Mais le budget du pool routier est en baisse de 30 %. Il faudra intégrer cela dans la réalisation du budget 2013. Il paraît difficile de justifier un compte administratif sur des sommes qui restent à rentrer.

Monsieur Féraut fait remarquer que la loi autorise à mettre un titre « recettes à percevoir ». De ce fait, on régularise la situation dès qu'on touche la recette.

Monsieur Viguié demande pourquoi cela n'a pas été fait.

Monsieur Féraut ajoute que, si l'on avait intégré les recettes, le compte administratif sortirait avec un excédent de 330 000 € au lieu d'un déficit de 396 000 €. Il ajoute, concernant le pool routier, que le reliquat de 2012 sera encaissé en 2013.

Pour Monsieur Lajous, qui dit baisse du pool dit baisse de l'activité. Dès lors, comment a-t-on prévu de payer les agents ?

Monsieur le Président lui répond que les agents devront aller travailler ailleurs. Cela est déjà en préparation avec la réponse à un appel d'offres lancé par la Communauté de Communes du canton de Saint-Martory afin d'assurer une partie des travaux de leur pool routier.

Monsieur de Galard reste inquiet par rapport à la dépense des ALAE et demande si l'on doit inscrire la dépense en 2012 ou en 2013.

Monsieur le Président lui répond que la dépense doit être inscrite au budget 2013.

Monsieur Boube réaffirme la baisse conséquente des subventions du Conseil Général à compter de cette année. Cela signifie qu'il va falloir de plus en plus autofinancer les projets.

Par ailleurs, l'état de la dette montre que les quatre prochaines années risquent d'être délicates. La section de fonctionnement doit générer de façon plus nette de l'autofinancement.

Monsieur Viguié demande pourquoi le loyer de l'OTCA n'est pas mentionné dans le budget de fonctionnement de l'OTCA.

Monsieur le Président lui répond que c'est la CCCA qui le paie, par conséquent, c'est dans le budget de cette dernière qu'il apparaît.

Monsieur Lajous s'étonne que la représentante du Trésor Public ne soit pas présente.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas son rôle que d'assister aux Assemblées Générales. Il faudra faire avec les moyens que l'on aura et peut-être aller chercher de nouvelles recettes.

Vote du compte administratif :

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 6

Le compte administratif 2012 est adopté.

[Monsieur Bourgois et Monsieur Passament quittent la salle à 0 h 10].

III. Contrats de prêts :

Deux propositions ont été faites, la Caisse d'Epargne avec un taux de 3,45% et le Crédit Agricole avec un taux de 3,15%.

Toutefois, la Caisse d'Epargne reste plus intéressante car les frais de dossier sont bien moindres.

Par conséquent, il est proposé de choisir la Caisse d'Epargne, sauf si le Crédit Agricole propose de diminuer les frais de dossier (il a été contacté à ce sujet).

Vote :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 1

Précision : les frais de dossier du Crédit Agricole s'élevaient en définitive à 60 € ; c'est donc ce dernier qui s'avère le plus intéressant et la délibération a été rédigée en ce sens.

IV. Modification de tarifs ALSH :

A la demande du Trésor Public, la délibération relative aux tarifs de l'ALSH doit être reprise afin de mentionner que le tarif peut varier en fonction des sorties. Un état précis sera joint au mandat comme justificatif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Ouverture de crédit pour l'achat d'un logiciel voirie :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les services techniques de la CCCA se sont dotés d'un logiciel voirie qui n'était pas prévu au budget (délibération pour demande de subvention en date du 14/11/2012).

Il s'avère donc nécessaire de réaliser une ouverture de crédit pour un montant de 7 700 € sur l'article 205.

[Monsieur Lajous quitte la salle à 0 h 15]

La délibération est adoptée à l'unanimité.

[Monsieur Viguié quitte la séance à 0 h 16].

VI. Frais de déplacement de Monsieur Losego :

A la demande de la Trésorerie, la délibération relative aux remboursements des frais de déplacement de Monsieur Losego doit mentionner que ces remboursements se feront sur la base de frais réels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Attribution d'une subvention à l'ACVA :

Monsieur le Président rappelle que les producteurs adhérents à l'ACVA avaient réalisé le buffet lors de la pose de la première pierre du musée-forum. Le montant de la facture s'élève à 600 €. Or, une association ne pouvant facturer une prestation, il s'agirait d'attribuer une subvention de 600 € à l'ACVA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Assujettissement à la TVA :

Monsieur le Président rappelle qu'il a été exposé que les services techniques de la CCCA, au vu de la baisse du financement du pool routier, allaient devoir élargir leur champ de travail et notamment répondre à des appels d'offres afin de pouvoir réaliser des travaux hors de son territoire.

Pour cela, et pour ces services exclusivement, la CCCA doit s'assujettir à la TVA et créer un budget annexe.

Il est donc proposé de délibérer pour l'assujettissement à la TVA et la création d'un budget annexe.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

IX. Programme pluriannuel CDG31 :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Directeur des Services Techniques peut bénéficier de la procédure de titularisation prévue par la loi du 12 mars 2012. A ce titre, nous devons délibérer pour approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Monsieur Linon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. Branchement SDEHG pour le musée-forum :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le SDEHG a étudié le branchement du musée-forum pour un montant de 19 913 €. La subvention du SDEHG s'élevant à 14 319 €, la participation de la CCCA s'élèverait à 5 595 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le service minimum :

Il est décidé que le service minimum restera à la charge des communes tant que le nombre d'enfants ne dépassera pas 18 pour la maternelle et 14 pour l'élémentaire (taux légal pour 1 encadrant). Au-delà, le service sera pris en charge par l'ALAE.

Portage de repas :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prestataire de portage de repas (le restaurant « au Béarnais » à Beauchalot) avait décidé d'arrêter ce service.

Une consultation a été lancée et seul le « Panier des Genevriers » à Saint-Martory a répondu, pour un prix de repas inférieur (7,50 € contre 8,40 €). Il commence donc à livrer les bénéficiaires sur l'ensemble du canton, dans la plus grande satisfaction de tous semble-t-il.

Article de presse relatif au service médical :

Suite à un article paru dans la Dépêche du Midi annonçant que la CCCA s'était engagée à lancer une opération de création d'une maison médicale, Monsieur le Président tient à faire une mise au point : un couple de jeunes médecins a simplement été rencontré en présence de Messieurs Boube et Losego, conformément à ce qui avait déjà été acté plusieurs mois auparavant. Cette rencontre était une première approche mais, à ce jour, la CCCA, ne s'est pas engagée plus avant sur ce projet.

Extension de la MARPA :

Monsieur Boube, Président de la MARPA, présente le projet d'extension qui comprend la création de 6 logements T1. Il fait remarquer que cela fait plusieurs années que la subvention allouée par la CCCA n'est pas demandée par la MARPA. En contrepartie, il sera demandé à la CCCA une contribution à l'extension.

Informations diverses :

Monsieur le Président rappelle la date de la prochaine Assemblée Générale consacrée exclusivement au PLUI : le 14 mars à 18 h 00.

Le budget se votera lors de l'Assemblée Générale du 15 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 45.